

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 9 novembre 2023

Nombre de membres en exercice : 16
Nombre de présents : 10
Nombre de représentés : 4
Nombre d'absents : 2

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF NOVEMBRE à 14 h 30,
le Bureau Communautaire s'est réuni Salle du Conseil Communautaire, après
convocation légale, sous la présidence de **M. Emmanuel SERAPHIN,**
Président.

Secrétaire de séance :

OBJET

AFFAIRE N°2023_117_BC_2
*Animation du Contrat de Relance et
de Transition Ecologique (CRTE) –
cofinancement d'un Chef de projet*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Denise DELAVANNE - M. Irchad
OMARJEE - Mme Laetitia LEBRETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ
- Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Olivier HOARAU - M. Henry
HIPPOLYTE - M. Daniel PAUSE - M. Jean-Bernard MONIER

Nombre de votants : 14

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
2 novembre 2023

- date d'affichage et de publication de la
liste des délibérations au plus tard le

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

Mme Mélissa COUSIN - Mme Vanessa MIRANVILLE

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Huguette BELLO procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à M. Henry HIPPOLYTE - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Daniel PAUSE - M. Philippe LUCAS procuration à M.
Irchad OMARJEE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 9 NOVEMBRE 2023

AFFAIRE N°2023 117 BC 2 : ANIMATION DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE (CRTE) – COFINANCEMENT D'UN CHEF DE PROJET

Le Président de séance expose :

1. Contexte et objet

Après signature d'un premier protocole d'engagement le 29/06/2021, le Conseil communautaire - par délibération n° 2022_003_CC_3 du 22/03/2022 - a approuvé le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) du Territoire de la Côte Ouest.

Considérant l'animation et le pilotage comme des facteurs déterminants de réussite du déploiement du CRTE, l'Etat – par courrier du Préfet en date du 12 juillet 2023 – a souhaité réaffirmer son engagement à accompagner notre établissement dans la mise en œuvre de sa démarche de transition écologique.

Il prévoit à cet effet la mobilisation de crédits de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) en faveur d'un appui en ingénierie de projets territoriaux par cofinancement d'un poste de Chef de projet CRTE (à hauteur de 75 % du coût annuel du poste, plafonné à 45 000 €).

2. Enjeux territoriaux et axes d'intervention du CRTE

Au-delà de réduire les impacts anthropiques pour favoriser la viabilité et la soutenabilité du territoire sur le long terme, la démarche de transition écologique présente des enjeux à court et moyen termes :

- amélioration du cadre de vie (confort de vie) ;
- meilleure attractivité territoriale (attrait des valeurs écologiques pour les résidents comme pour les acteurs économiques) ;
- développement économique et emploi (activités innovantes, recherche et développement) ;
- mieux-vivre ensemble (cohésion territoriale et sociétale) ;
- mobilisation optimale des moyens financiers (synergies financières).

Il en découle un large éventail de secteurs d'intervention favorables à la transition écologique du territoire :

- **Urbanisme durable, écoquartiers, rénovation patrimoniale et renouvellement urbain** (quartiers fonctionnels, habitat bioclimatique, « villes intelligentes et connectées » ...)

- **Gestion des risques et protection de la population** (érosion, inondation...).
- **Gestion raisonnée de l'eau et de la biodiversité** (rénovation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement, valorisation des eaux pluviales, préservation de la qualité de la ressource, restauration des milieux aquatiques)
- **Gestion résiliente du trait de côte et du littoral**
- **Développement des mobilités durables** (solutions de déplacement innovantes, propres et durables).
- **Valorisation des déchets et économie circulaire**
- **Alimentation responsable et agriculture urbaine** (écoresponsabilité, proximité : Projets Alimentaires Territoriaux, circuits courts)
- **Tourisme éco-responsable** (préservation et valorisation des richesses touristiques territoriales, fréquentation régulée)
- **Economie bleue durable** (énergies renouvelables marines, biotechnologies, tourisme nautique, plaisance, pêche raisonnée, préservation des écosystèmes marins...).
- **Gouvernance** (promotion de la citoyenneté, démocratisation numérique pour un accès aux services publics pour tous)
- **Emploi, formation, insertion** (plan de formation territorial inclusif et solidaire, nouveaux métiers, nouveaux savoirs et compétences techniques spécifiques)

Sur la base des documents-cadres du TCO (SCoT, PDU, Contrat de Transition Ecologique-Territoire d'Industrie, PCAET, Plan guide Ecocité...) et du projet de territoire du TCO, le CRTE décline, par orientations stratégiques, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à court, moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés.

Le champ thématique des projets inscrits au CRTE suppose l'implication d'une large palette d'intervenants (des diverses directions de l'EPCI, des services communaux comme de ceux de l'Etat) tout autant qu'une animation et une coordination transversale pour en assurer la bonne mise en œuvre.

En ce sens, le rattachement du poste de Chef de projet CRTE à la Direction de l'Aménagement du Territoire, de la Planification et de l'Habitat – au sein du Service d'Appui aux Territoires - doit favoriser une approche transversale, à tout le moins sous l'angle de l'ingénierie de financement de projets.

En effet, en complémentarité de la conduite opérationnelle des « métiers », l'ingénierie financière – à chacune des phases des projets (recherche de subvotions assurée par les directions régionales de subvotions et définition des plans de financement lors de la conception, conventionnement puis suivi de la réalisation, demandes d'acomptes et de solde) demande une vision d'ensemble sur les opérations déclinant le projet de territoire.

Il s'agit ainsi d'assurer un suivi dans la durée des politiques publiques et d'investissements publics au sein du territoire afin d'accroître les synergies inter-programmes.

3. Missions du Chef de projet CRTE

- Conseiller / accompagner les élus et acteurs locaux dans l'adéquation du CRTE avec le cadre stratégique territorial (projet de territoire, PADD du SCOT, PCAET, ...)
- Identifier et entretenir le lien avec les services de l'Etat, les agences et les opérateurs financiers ;
- Coordonner le suivi du CRTE et organiser la gouvernance technique et politique, en animant avec l'État les instances (COTECH et COPIL intercommunaux) ;
- Animer la déclinaison du CRTE en lien avec les services de l'Intercommunalité, ceux des communes ainsi que ceux de l'État ;
- Apporter un appui technique et opérationnel à la communauté d'agglomération et aux communes dans le suivi et la priorisation des projets ;
- Assurer une veille sur les appels à projets, appels à manifestation d'intérêt et dispositifs de financement de l'État : identifier les projets, assurer une diffusion et un accompagnement, auprès des services de l'intercommunalité comme des communes (appuyer le montage des dossiers de subvention, les coordonner et les suivre en mettant en place les outils nécessaires) ;
- Accompagner les collectivités dans l'articulation des différents dispositifs de financement - Europe, Région, Département - et optimiser les synergies inter-programmes au service de la transition écologique.

Plus largement, en cohérence avec les orientations du projet du Territoire de l'Ouest, accompagner les porteurs d'opérations (directions internes et partenaires externes TCO) à la recherche des meilleurs outils financiers ;

- Produire et assurer la mise à jour de tous documents et outils (notes d'information, fiches techniques, tableaux de bord et de suivi etc) permettant la promotion et l'évaluation du CRTE ;
- Restituer l'avancement du CRTE, en préparer et piloter la mise à jour régulière ;

- Développer un réseau et une culture partagée au service d'un territoire intercommunal durable, équilibré et dynamique.

4. Plan de financement annuel prévisionnel du poste

DEPENSES	Prévision (TTC)	RECETTES	Prévision (TTC)
Salaires bruts	53 000 €	Fonds propres	30 000 €
Charges	22 000 €	Subvention Etat	
		(ANCT)	45 000 €
TOTAL	75 000 €	TOTAL des recettes liées au projet	75 000 €

Ce plan de financement annuel est prévu sur la période [2024-2026], soit 3 ans.

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 31/10/2023.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER** le recrutement d'un chef de projet CRTE au sein des services de l'EPCI ;
- **VALIDER** le plan de financement de ce poste, portant la contribution du TCO au montant annuel de 30 000 € TTC sur la période du 01/01/2024 au 31/12/2026 ;
- **AUTORISER** le Président à signer tout document (demande de subvention, convention ...) y afférent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président